



Le mini Max' est disponible à la mairie en libre service, à la médiathèque, la garderie, la boulangerie et la cabane à livres.

### **Boulangerie - Commerce Multi Services POULY**

Tél. 02 99 06 70 48

Ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis de 7h30 à 13h et de 15h30 à 19h30. Les dimanches de 7h30 à 13h. Fermé les mercredis.

### **Les Restos du Cœur**

La Côtelais, Montfort-sur-Meu : le jeudi de 9h à 12h  
Tél. 02 99 07 13 89

### **Dimanche 23 avril :**

ACCA Maxent, paiement des terres, local espace jeunes, 1 rue du Prélois, de **9h00 à 12h00**.

**Lundi 8 mai:** Commémoration de la fin de la Seconde Guerre Mondiale

Cérémonie au monument aux morts avec la présence d'autorité civile et militaire à **11H00** suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité à la salle polyvalente.

### **Samedi 13 mai de 14h à 20 heures :**

Echappés belle vous invite à la mise à l'eau des œuvres à l'étang communal. Animations tous âges

**Mardi 16 mai :** Portes ouvertes de l'école des GALLO-PEINTS de 16H30 à 18H30..

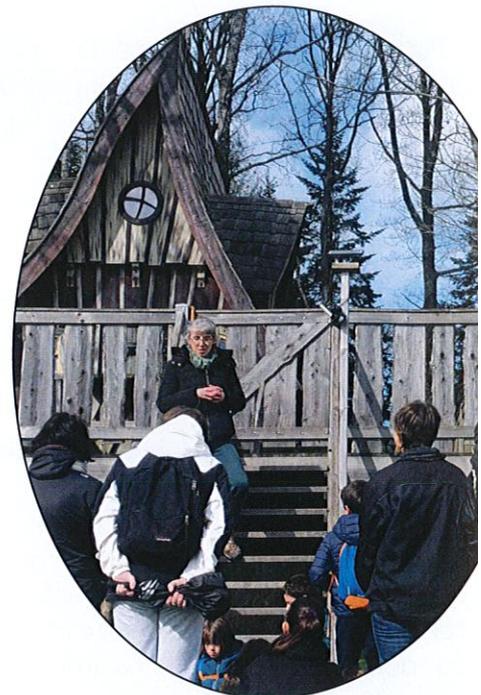


Directeur de la publication: Ange Prioul  
200 exemplaires imprimés par imprimerie Pierre  
Contact : [communication@maxent.fr](mailto:communication@maxent.fr)  
« Ne pas jeter sur la voie publique »

## Journée " Merci aux pompiers "

Emus et choqués par les incendies en forêt de Brocéliande de l'été 2022, des conteuses et conteurs ont décidé de faire une action, à leur niveau, pour remercier les pompiers.

C'était à Maxent, samedi 1er avril, qu'était organisée une journée " Merci aux pompiers ". Les balades comptées organisées au Domaine des Hayes ont rassemblé une cinquantaine de personnes.



Le soir, une veillée clôturait cette belle journée de solidarité devant la cheminée, salle du terrain des sports. La tirelire au profit des pupilles des pompiers, a permis de récolter plus de 220 euros.

L'Azylis s'est associée à cet évènement, ainsi que la municipalité qui a souhaité remercier les agriculteurs de Maxent intervenus en renfort sur les feux de l'été.



Tout jeune de nationalité française, âgé de 16 ans, doit se présenter à la mairie de son domicile pour effectuer le recensement militaire. Cette démarche intervient dans les trois mois qui suivent le 16ème anniversaire. Le recensement doit être effectué pour :



Participer à la journée défense et citoyenneté (JDC)

Passer des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans: CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...

Être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans

Lors de son recensement, le jeune doit fournir :

- une pièce d'identité,
- le livret de famille,
- un justificatif de domicile

### Les infos de l'ACCA

Quelques précisions à propos de la leptospirose

Il s'agit d'une maladie bactérienne qui se transmet à l'homme lors de contact avec de l'eau souillée par de l'urine infectée. Le rat est le principal réservoir, mais la contamination a déjà été décrite par les urines infectées d'autres animaux sauvages ou domestiques. La leptospirose est une maladie émergente en raison du réchauffement climatique, des inondations, de l'augmentation des activités en eau douce. La contamination chez l'homme se fait à travers des excoriations cutanées, les muqueuses conjonctivales, pharyngées, digestives ou par inhalation.

La forme classique est la suivante : la bactérie pénètre dans l'organisme. Elle se multiplie dans le sang et les organes. Pendant une dizaine de jours l'incubation est silencieuse, sans symptômes. Puis la fièvre apparaît (39°C), frissons, douleurs musculaires, fatigue, éruption de boutons, troubles respiratoires, toux.



La convalescence est longue et marquée par une grande fatigue. La prise en charge médicale par la prescription d'antibiotiques pris précocement réduit la durée et la sévérité de la maladie. Mais il existe des formes plus graves qui nécessitent dialyse et hospitalisation. En cas de symptômes, prévenir le médecin de l'activité à risque potentiel. Ceci permettra de gagner du temps lors du diagnostic et la mise en route d'un traitement efficace.

Il est important de se protéger : gants, bottes, lunettes.

### Voirie, curage des fossés



Chaque année les services techniques interviennent pour les travaux de curage des fossés hors agglomération. Afin d'organiser le planning 2023, les propriétaires ou exploitants des parcelles sont invités à s'inscrire à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture, au plus tard le 31 juillet 2023.

**SMICTOM :** collecte de déchets  
**Bac vert** le mardi 18 et 25 avril et le mercredi 3 et 10 mai.

**Bac jaune** le jeudi 27 avril, le vendredi 12 mai.

**Sortir les bacs la veille,** (horaires de passage variables) poignées vers la rue, couvercles fermés.

### Permanence

Gendarmerie de Plélan-le-Grand  
 Mercredi et samedi : 14h à 18h  
 Tél : 02 99 06 81 05

### INFORMATION OFFICIELLE DE VOTRE MAIRIE



### Extension du parc éolien :

Une enquête publique est prévue du **lundi 5 juin 2023 au mercredi 5 juillet 2023**, aux heures d'ouverture de la mairie, sur la demande d'autorisation, environnementale de la SAS Parc Éolien Maxent 2.

### Rappel de l'arrêté du Maire

#### N°53/2020 du 25 septembre 2020 portant sur l'utilisation de matériels les dimanches et jours fériés

Comme stipulé en son article 1 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage due à leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, outils de percussion sont autorisés :

- Du lundi au vendredi de 8h à 20 h,
- Le samedi de 9h à 12 h et de 14h à 19h